



AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA VILLE DE SAINT PIERRE

La ville de Saint Pierre a reçu des candidatures spontanées d'opérateurs économiques pour l'exploitation des emplacements nus suivants :

- Ligne Cambrai à la Ravine des Cabris (parcelle cadastrée **HW 125**) projet : activité **snack-bar / restauration rapide**.
- N°15 avenue Soweto à Terre Sainte projet : activité **snack-bar / restauration rapide**.
- N°137 avenue Président François Mitterrand à Terre Sainte (parcelle cadastrée **EK 295**) projet : activité **snack-bar / restauration rapide**.
- Rond-point RSMA à Terre Sainte (parcelle cadastrée **EN 1436**) projet : activité **snack-bar / restauration rapide**.
- boulevard Hubert Delisle lieu-dit Salahin (parcelle cadastrée **DM 244**) projet : activité **snack-bar / restauration rapide**.
- N°119 G boulevard Hubert Delisle lieu-dit Boulodrome (parcelle cadastrée **DM 283**) projet : activité **restauration rapide / paëlla**.
- boulevard Hubert Delisle lieu-dit Boulodrome (parcelle cadastrée **DM 283**) projet : activité **snack-bar / restauration rapide**.
- boulevard Hubert Delisle (à proximité du cimetière) projet : activité **snack-bar / restauration rapide**.
- boulevard Hubert Delisle lieu-dit Boulodrome (parcelle cadastrée **DM 252**) projet : activité **snack-bar / restauration rapide**.
- boulevard Hubert Delisle lieu-dit Salahin (parcelle cadastrée **DM 244**) projet : activité **crêpes, gaufres et glaces**.
- boulevard Hubert Delisle lieu-dit Boulodrome (parcelle cadastrée **DM 283**) projet : activité de **jeux grappins à peluches**.
- rue Marius e Ary Leblond (à proximité de Cotrans Cadjee) projet : activité **snack-bar / restauration rapide**.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'art.L.2121-1 et L.2122-1-4 et suivant de CGPPP et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public, la ville de Saint Pierre procède à une publication préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt spontanée.

Aussi, les personnes intéressées par cet emplacement devront fournir les pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET** et /ou **K-BIS (- 3 mois)**.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- Une pièce d'identité (**CNI ou PASSEPORT**)
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- Un justificatif d'adresse
- Le descriptif du projet économique et de la structure qui sera installée sur site.

CET AVIS EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE

Les dossiers sont à retourner au service Occupation du Domaine Public et de la Règlementation au plus tard le **mercredi 08 décembre 2021** à l'adresse suivante : **Mairie de Saint-Pierre BP 342 - 97448 Saint Pierre Cedex.**